

Sommaire :

Pages 2 et 3 : enfance et jeunesse

Page 4 : travaux

Page 5 : Environnement

Pages 6 et 7 : urbanisme

Page 8 : sécurité

Page 9 : vie civique

Page 10 : informations en vrac

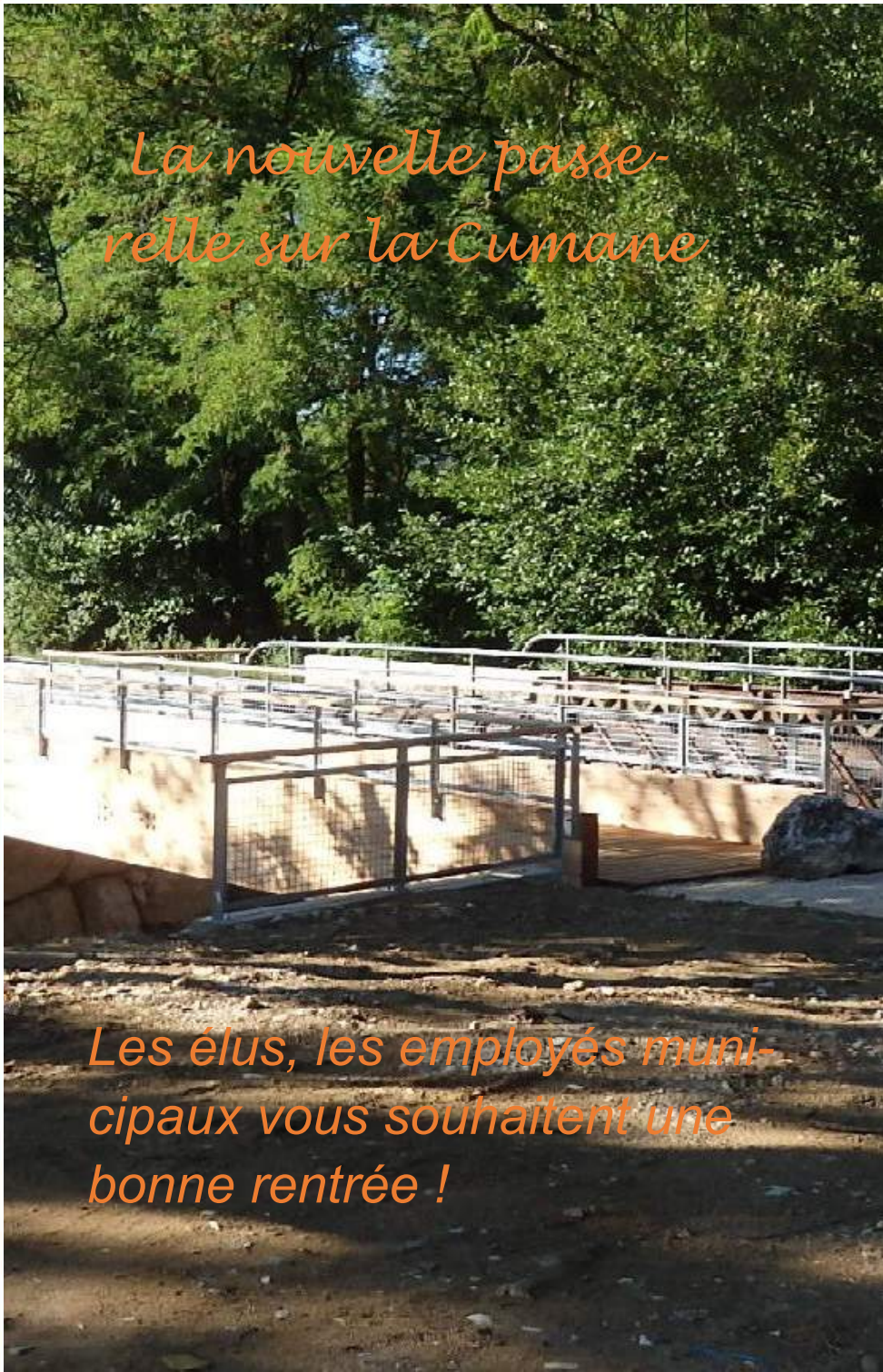
Page 11 : contrat rivière

Pages 12 à 15 : associations

Page 16 : bloc-note et vie de quartier.

Responsable de la publication : Bernard Eyssard, Maire de Saint-Vérand. *Edité par Press Vercors sur papier recyclé.*

Contact : Mairie de Saint-Vérand Tél. 04 76 38 11 05
mairie.st.verand@wanadoo.fr



La nouvelle passerelle sur la Cumane

Les élus, les employés municipaux vous souhaitent une bonne rentrée !



Acrobranche parc Oasis Aventura



Camp de la Chapelle en Vercors



Carnaval de Dunkerque à St-Vérand

Les enfants ne manquent pas d'éloge...

*« Zébulon c'est trop canon,
Les anim's, vous êtes géniaux,
Vous êtes les meilleurs animateurs de la terre »*

Le mot de la Directrice :

L'été s'est très bien passé avec un grand soleil dans le cœur des enfants et des animatrices et le programme a pu être suivi à la lettre. Le tour de France des régions nous a fait voyager en Bretagne, au Centre, en Aquitaine, en Rhône-Alpes et dans le Nord Pas de Calais. Les enfants ont donc pu apprécier toutes ces régions de différentes manières, spécialités culinaires, jeux traditionnels, danses, création de paysages... Côté sorties, lac de Charavines pour une activité nautique, bataille médiévale avec des chevaliers, sortie montagne à Chamrousse, Filambule à St Martin en Vercors et accrobranche au Parc Oasis Aventura.

Nous nous sommes vraiment bien amusés... Les enfants attendent avec impatience les prochaines vacances qui auront lieu du 19 au 23 octobre. En attendant il va falloir travailler un petit peu à l'école...



Chose promise, chose due...

Comme nous l'avions annoncé, une première soirée en direction des ados a eu lieu le jeudi 2 juillet pour clore en beauté une année scolaire bien remplie. Grâce à la coopération des animateurs inter-communaux de la ludothèque et du PIJ (Point Information Jeunesse), une soirée Jeux a été organisée à la Salle des Fêtes de Saint-Vérand, regroupant ainsi une trentaine de jeunes issus essentiellement de la commune mais aussi des villages voisins.

Cette première soirée a connu un vif succès et incitera la Commission Jeunesse et le CCAS à reconduire de telles initiatives !

Rendez-vous pris à l'automne pour de nouvelles aventures !

Le mot du directeur :

Comme vous le savez, notre école a perdu une classe cette année. C'est la conséquence directe de la baisse des effectifs avec 29 élèves de CM2 qui partent en 6ème et seulement 10 nouvelles petites sections.

Pour cette raison, l'équipe pédagogique a choisi d'afficher les listes des classes au dernier moment. A la vue des configurations des classes, deux ou trois arrivées d'élèves auraient entraîné la modification de l'ensemble des répartitions.

Dans l'ordre d'apparition, ce sont d'abord les employés communaux qui ont investi les lieux pour préparer, nettoyer, installer. Un grand merci à eux dont le travail invisible est indispensable à la communauté éducative !

Cette année, comme les autres années, l'école a accueilli un stage de remise à niveau de 4 jours pour les élèves de CM1 et CM2 : 3 élèves de Varacieux et 4 élèves de Saint-Vérand ont ainsi pu mettre à jour ce qu'ils avaient peut-être oublié pendant ces vacances.

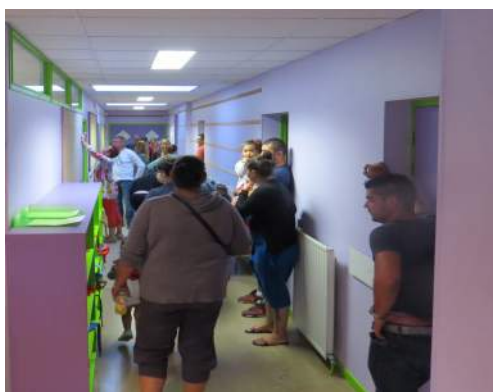
Ensuite, les enseignants sont arrivés et les classes rouvertes. Les colis ont été réceptionnés puis déballés.

L'équipe pédagogique a commencé à réfléchir à ses projets afin de permettre aux 170 élèves d'apprendre dans l'action, dans la réflexion et dans le plaisir !

Mardi 1er septembre, à 8h20, les 7 enseignants de l'école ont accueilli les enfants. Une nouvelle année de découvertes, d'apprentissages et de vivre ensemble pourra alors commencer.



Bernard Eyssard en visite à l'école



Même les parents sont stressés...



Afin de permettre à tous les parents de s'investir dans la vie scolaire de leurs enfants, les parents d'élèves sont invités à venir élire leurs représentants le vendredi **9 octobre 2015 de 13h30 à 17h30**. Une information sur les modalités précises de ce moment important sera délivrée par le biais des actuels délégués représentants les parents. Il est indispensable de participer nombreux à ces élections.

Pause méridienne – Petites Infos de dernière minute

Les élèves de maternelle, CP et CE1 mangeront au 1^{er} service, de 11h30 à 12h30. Puis s'ensuivront les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) pour les GS, CP et CE1 de 12h30 à 13h30, NAP assurées par Mmes Françoise Damier ou Emilie Second (en alternance), Chrystelle Chardon et Mr Geoffrey Lannoye. Les activités proposées peuvent être consultées sur le panneau d'affichage de l'école.

Les Petite Section et Moyenne section de maternelle iront à la sieste à partir de 12h45, après une courte récréation de 15 minutes, sieste surveillée par Mmes Jeanine Vergara ou Sylvie Vassalo (en alternance).

Les élèves de CE2, CM1 et CM2, de 11h30 à 12h30, se verront proposer des activités périscolaires assurées par Mmes Françoise Damier, Emilie Second, Chrystelle Chardon, Jeanine Vergara, Sylvie Vassalo et Mrs Romain Arnaud et Geoffrey Lannoye, activités que les enfants auront choisies dès le 1^{er} jour de la rentrée pour une période de 8 à 9 semaines. Puis s'ensuivra le temps de la restauration scolaire de 12h30 à 13h30.

Récréation de 13h30 à 14h15 puis reprise des enseignements de 14h15 à 16h30.

Les familles sont invitées à consulter les différents règlements intérieurs sur le site internet de la commune. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à consulter la directrice de l'Accueil de Loisirs Françoise Damier au 04 76 64 92 46.

Toute l'équipe d'animation souhaite une excellente année scolaire à tous les enfants de l'école.

L'entretien de la voirie est une préoccupation majeure de la commission travaux. Il est important de préserver un réseau routier en bon état pour le confort et la sécurité de tous. Il doit aussi être adapté aux besoins de nos activités économiques, artisanales, forestières et agricoles.

Les établissements Cheval de Bourg de Péage ont été retenus cette année pour assurer ces travaux pour un montant de 52 449 € HT. Afin de réaliser un maximum d'enrobés et de revêtements de chaussée, l'ensemble des travaux préparatoires, d'élargissement de carrefour, de renforcement de chaussées a été fait par les services techniques.



Les secteurs concernés :

- **Route de Quincivet/RD, route de la gaucherie/RD, les Amours** : élargissement de carrefours,
- **Gaucherie, Cerbelle** : reprofilage de chaussée :
- **Montée du Moulin** : Création d'une cunette en enrobé et renforcement des accotements afin de limiter les problèmes d'eau de ruissellement lors de fortes pluies.
- **la Muletière** : scarification et traitement de la voirie pour limiter les problèmes d'eau.
- **Rue des Platanes** : réfection totale en enduit élastomère d'une voirie où l'ensemble des tampons d'assainissement et d'eaux pluviales ont été changés au préalable par les agents techniques.
- **Rossat** : une portion de 400 mètres linéaires de goudron a été réalisée .
- **Moisène** : Réfection totale en bicouche d'une partie de la voirie.

De plus, 12 tonnes d'emplois partiels seront réalisés sur la commune, comme l'année dernière afin de combler les fissures et nids de poule sur l'ensemble du réseau.

Le 16 juillet dernier la cuve à fuel de la salle des fêtes située espace Falque Vert a été neutralisée et condamnée. En effet, la nouvelle chaudière sera au gaz et la commune a l'obligation d'enlever ou de condamner la cuve inutilisée. A cette occasion, la cuve inutilisée de l'église a été neutralisée puis déterrée. Ces prestations ont été réalisées par l'entreprise Oréa de St Thomas en Royans avec l'aide de 2 agents de la commune pour un montant de 4 542 € HT.



Les nouvelles conduites d'eau pour St-Vérand et St-Sauveur sont en service depuis le stade en direction de St Sauveur.



L'entreprise Giraud-Marchand a réalisé le cheminement piéton et la passerelle de la sortie du lotissement des Charmilles jusqu'à la liaison rue des Peupliers. Les passages piétons et la matérialisation (quilles et séparateur de chaussée) rues du Stade des Peupliers, des Acacias et des Cerisiers ont été réalisés par les agents techniques. Ceci permettra de sécuriser les piétons, de réduire la vitesse des véhicules.





Le syndicat est l'autorité organisatrice des services publics de distribution d'électricité et de gaz pour les 505 communes adhérentes, soit une grande partie du département. Il assure des missions d'aide et financement sur les travaux de maintenance et d'éclairage public.

Saint-Vérand y est représenté par Bernard Eyssard et par Hubert Motet.

Un diagnostic du réseau électrique vient d'être réalisé.

Le SEDI (Syndicat d'Énergie du Département de l'Isère) a réalisé au cours du printemps une étude sur tous les points lumineux de la commune. Tous les postes ont été examinés un par un.

Le résultat de cette étude a été présenté début juillet aux élus.

Il en est ressorti plusieurs préconisations classées par ordre de priorité, de l'extrêmement urgentes à celles qui relèvent du domaine prévisionnel.

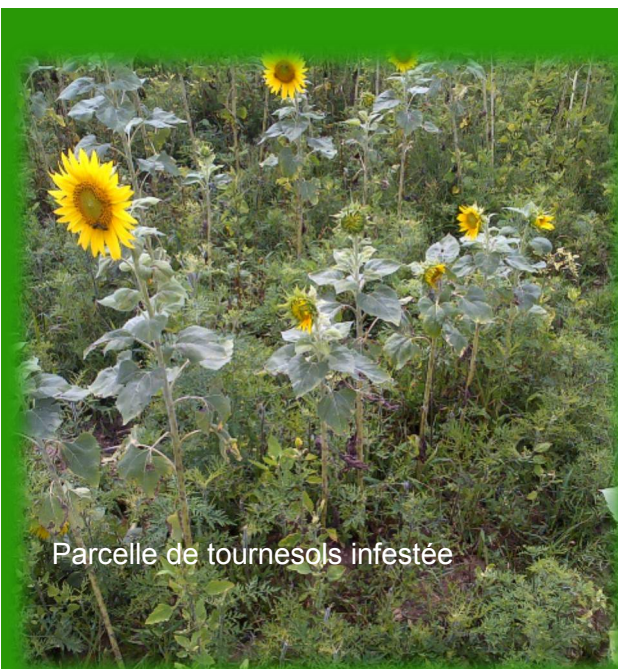
Cela va du remplacement d'appareillage à la remise aux normes de coffrets électriques de commande d'éclairage public (environ 30 répartis sur différents secteurs de la commune) au remplacement

d'ampoules basse consommation en vue d'économie d'énergie.

Les travaux de mises aux normes débuteront au cours de l'année 2016.

La commune a décidé de mandater le cabinet conseil ECE de Saint-Vérand pour préparer un projet et chiffrer le coût des travaux. Il aura à charge de faire une demande de subvention auprès du SEDI qui subventionne les travaux à hauteur de 80% et rédiger l'appel d'offre auprès des entreprises pour la réalisation des travaux.

Nous vous reparlerons de ce projet dans les prochains bulletins.



Parcelle de tournesols infestée

Ambrosie, peut mieux faire !

L'ambrosie est un vrai fléau dans notre région depuis plusieurs années (cf bulletin de juin 2015). Notre commune malheureusement n'est pas épargnée. Dès le mois de juin nous avons alerté certains exploitants de parcelles infestées, les premières plantules pointaient déjà leur nez. Il était encore temps de réaliser un désherbage sélectif. La plupart des agriculteurs concernés ont réagi et la prolifération a pu être contenue. En juillet après les moissons, un ou plusieurs déchaumage, broyage ou désherbage chimique ont permis de détruire totalement ou partiellement les plantes dans les chaumes de céréales. Nous avons aussi recontacté courant août les agriculteurs concernés qui n'avaient pas encore détruit ces plantes. De la mi-juillet à la fin août les services techniques se sont employés à broyer régulièrement les fossés, bas cotés des routes et autres zones communales infestées. Néanmoins beaucoup reste à faire : la plante est très coriace et repousse facilement. Des touffes isolées ont pu reprendre le dessus de ça et là malgré un effort constant. Enfin dans certaines cultures de maïs et tournesol ayant mal levées au printemps ou pour lesquels le désherbage a été trop tardif et peu efficace, l'ambrosie a continué à

se développer. Le bilan de cette campagne est donc mitigé. L'an prochain nous essayerons de sensibiliser encore plus en amont les personnes concernées quitte à prendre si nécessaire des mesures plus draconiennes.

Article rédigé par Jean-Philippe Goron, référent ambrosie de la commune.

Travaux d'accessibilité :

La Loi de février 2005 sur l'accessibilité prévoit de rendre accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite (PMR) tous les établissements recevant du public (ERP) d'ici le 1er janvier 2015.

Ces aménagements plus particulièrement destinés aux personnes handicapées améliorent le confort d'usage du lieu pour d'autres publics (une rampe d'accès, indispensable pour les personnes en fauteuil, est un élément de confort pour les visiteurs âgés et les parents accompagnés d'enfants en poussette...)

Suite au diagnostic d'accessibilité réalisé en septembre 2009 par Qualiconsult, la commune de Saint-Vérand a décidé de réaliser les travaux nécessaires à la mise aux normes des sanitaires de la salle des fêtes. Toutefois, il a été pointé qu'outre l'intérieur du bâtiment, l'espace extérieur devait être reconfiguré pour permettre d'accéder de la salle des fêtes aux parkings.

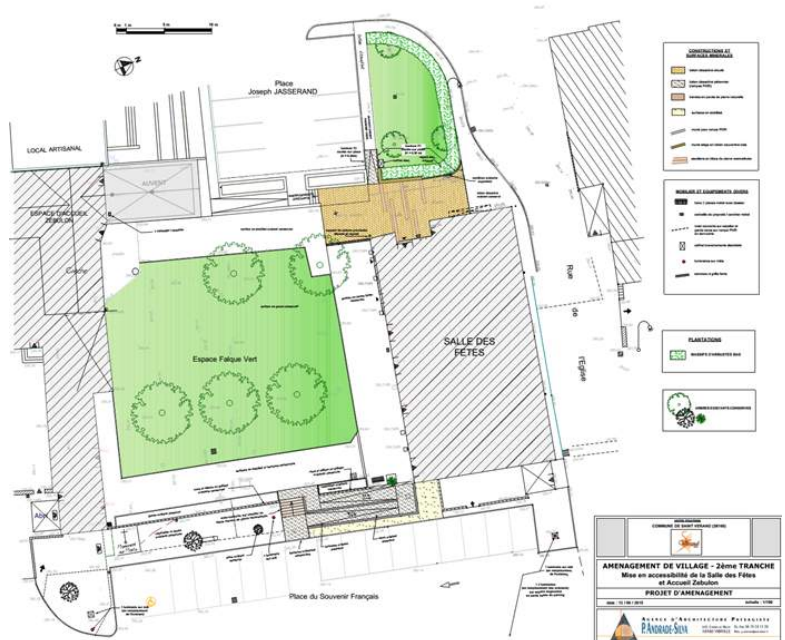
Des aménagements complémentaires ont été prévus car il ne s'agit pas de se limiter à une application stricte de la réglementation sans prendre en compte les besoins autres. Il a été souhaité qu'un aménagement global du site soit réalisé afin de faciliter l'accès entre les différents bâtiments publics.

Le dossier de Déclaration préalable pour la modification des sanitaires de la salle des fêtes vient d'être déposé auprès des services instructeurs. L'architecte Jean-Luc ROUSSET en charge des travaux sur le bâtiment finalise le dossier pour un démarrage des travaux le 15 janvier 2016 pour une durée de 3 mois. En parallèle, le réaménagement des abords a été présenté en conseil municipal le 7 juillet dernier par Monsieur ANDRADE SILVA, architecte paysagiste en charge du projet.

Le projet a été validé avec notamment la création d'une rampe d'accès entre le parking de l'école et la salle des fêtes.



Projet de rampe permettant de se déplacer du parking à l'entrée de la salle des fêtes.



Plan de composition de l'aménagement avec reprise du parvis de l'entrée principale de la salle des fêtes et emplacement de la rampe d'accès coté parking de l'école.

Pendant la durée des travaux, la salle des fêtes sera indisponible pour les associations et pour les particuliers. Des solutions sont recherchées afin que le maximum d'activités puisse être maintenues dans un autre lieu.

Formulaire de demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes, comprenant ou non des démolitions. Le formulaire est intitulé 'Demande de Permis de construire pour une maison individuelle et / ou ses annexes' et mentionne 'comprenant ou non des démolitions'. Il est accompagné d'un logo 'Liberté - Égalité - Fraternité' et 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE'. Des boutons 'Enregistrer', 'Imprimer' et 'Reinitialiser' sont visibles, ainsi qu'un numéro 'N° 13406'03' et un logo 'cerfa'.

Depuis le mois de juillet 2015, la Communauté de Communes est chargée d'instruire les autorisations d'urbanisme pour les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) comme l'est Saint-Vérand. Cette nouvelle organisation ne bouleverse pas les procédures habituelles. Les habitants auront toujours la mairie comme interlocuteur principal.

Le saviez-vous ? Les services de l'État, via la Direction Départementale des Territoires (ex DDE), instruisaient gratuitement pour le compte des communes, les autorisations d'urbanisme (construction, déclaration de travaux, aménagement de lotissements,...). La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (A.L.U.R.) du 24 mars 2014 met fin à cette mise à disposition des services de l'État à compter du 1er juillet 2015.

Lors du conseil communautaire du 26 février 2015, les communes du Pays de Saint Marcellin ont décidé de mutualiser l'instruction des dossiers d'urbanisme au sein de la Communauté de Communes en créant **un service commun d'application du droit des sols** pour faire face au désengagement de l'État.

C'est donc depuis cette date que le service intercommunal d'application du droit des sols (ADS) étudie les demandes de travaux et de construction pour le compte des communes (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager). Il vérifie la conformité des projets avec les réglementations en vigueur sur le territoire et fournit des propositions de décisions aux Maires, autorités compétentes pour délivrer les autorisations d'urbanisme.

Ce service d'application du droit des sols, que l'État assurait gratuitement pour le compte des communes, sera financé maintenant par les communes bénéficiaires sur leur budget communal selon une clé de répartition basée sur deux critères : la population et la richesse fiscale.

Vous avez un projet de construction ou de travaux ? En fonction de la nature et de l'importance des travaux, votre projet peut être soumis soit à permis (aménager, construire, démolir), soit à déclaration préalable. Il convient avant tout de vous rapprocher de la mairie afin d'exposer votre projet et de vérifier sa conformité avec la réglementation en vigueur. Les documents d'urbanisme (PLU, zonage et règlements **sont consultables en Mairie sur simple demande et sur le site internet de la commune.**

Votre mairie transmettra ensuite votre demande d'urbanisme au service d'instruction de la Communauté de Communes qui se chargera du suivi administratif et technique.

Un SAS , pourquoi ?



La restructuration de la Mairie a permis de répondre au besoin d'une mairie accueillante, accessible aux personnes handicapées, et au désir d'une vie communale plus collective.

Après 3 ans de fonctionnement, il ressort des échanges avec les usagers un problème d'inconfort au niveau de l'accueil. L'ouverture régulière de la porte principale de la mairie crée une zone de courants d'air et de faibles températures.

La zone d'accueil est inconfortable en hiver pour le personnel et pour les usagers. Cette situation est contraire aux économies d'énergie et au bien-être souhaités.

Le projet de création d'un SAS dans l'entrée doit pallier aux pro-

blèmes de mouvements d'air de la zone accueil et améliorer ainsi les performances énergétiques du bâtiment. Plusieurs solutions ont été étudiées pour la réalisation de ce SAS, qu'il soit intérieur ou même extérieur. L'ensemble des réglementations (sécurité incendie, accessibilité des établissements recevant du public...) donne peu de marge de manœuvre pour la conception de ce nouvel équipement. Afin de conserver l'architecture de la façade extérieure, le conseil municipal s'est prononcé **sur la réalisation d'un SAS intérieur vitré.**

Les travaux devraient être réalisés à la fin de cette année. Les démarches administratives et les derniers ajustements techniques sont en cours.

En début d'été, la gendarmerie a communiqué une plaquette d'information et une série de conseils plus particulièrement destinés aux personnes âgées. Mais au final, nous sommes tous concernés. Ces messages n'ont pu vous être transmis pour la période de vacance mais ces recommandations restent valables toute l'année. Aussi, nous vous en faisons part dans ce numéro.

Contre les cambriolages, ayez le bon réflexe !!!



Le cambrioleur choisit des cibles faciles
et va au plus simple.
Il se renseigne sur vos habitudes.
Il recherche les failles de votre protection
et en profite.

Vous êtes témoin d'un fait suspect ou victime d'un cambriolage



Composer le 17 ou le 112

- Verrouillez les portes et fermer les fenêtres même pour une absence de très courte durée,
- Ne jamais laisser vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans un pot de fleur,
- Placez en lieu sûr et éloignés des accès vos bijoux, sacs à main et clés de voitures,
- Ne jamais laisser un objet de valeur ou facilement monnayable visible depuis vos fenêtres,
- Ne pas conserver chez vous d'importantes sommes d'argent même dans des cachettes que vous pensez introuvables,
- Vérifiez l'identité de la personne qui frappe à votre porte. Méfiez-vous des faux employés EDF, Poste. Exigez qu'elle vous présente une carte munie d'un tampon officiel, même si elle porte un uniforme.

En cas d'absence durable,

- avisez vos voisins, et votre famille,
- Faites suivre votre courrier ou faites le prendre par une personne de confiance,
- Votre domicile doit paraître habité : demandez que l'on ouvre régulièrement vos volets, utilisez un système d'éclairage dissuasif et aléatoire,
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur qui indiquerait la durée de votre absence ou transférez vos appels si vous le pouvez,

Et si malgré ces attentions, le cambriolage a eu lieu

NE TOUCHEZ RIEN ET APPELEZ LA GENDARMERIE

**ESCROQUERIES
N'EN PAYEZ PAS
LE PRIX**



**INFO ESCROQUERIES
0811 02 02 17
COÛT D'UN APPEL LOCAL**

**POUR SIGNALER UN COURRIEL
OU UN SITE INTERNET D'ESCROQUERIES
www.internet-signalement.gouv.fr**

Vol de coordonnées bancaires, des manœuvres simples et quasi-invisibles,

- sur internet, réalisez vos achats uniquement sur des sites de confiance dont l'adresse au moment de la transaction commence par https,
- Protégez votre ordinateur avec un anti-virus et un pare-feu à jour,
- Attention aux « Phisings », sachez qu'aucun service public ou fournisseur (impôts, SNCF, EDF, Caf..) vous demandera le numéro de votre carte bleue pour vous rembourser une somme qui vous serait due...
- Au distributeur à billets, composez votre code discrètement, ne le gardez pas près de votre carte et n'acceptez jamais l'aide d'une personne inconnue qui paraît bien intentionnée.



Les dimanches 6 et 13 décembre auront lieu les élections régionales. La région aura un nouveau contour, puisque elle regroupe maintenant Rhône-Alpes et l'Auvergne, soit 12 départements. La nouvelle région Rhône Alpes Auvergne (dont le nom définitif sera arrêté courant 2016) est après l'Île de France, la région la plus peuplée avec 7,6 millions d'habitants et celle ayant le plus fort PIB (produit intérieur brut). Les conseillers régionaux, élus pour 6 ans interviennent

dans de nombreux secteurs impliquant notre vie quotidienne :

- décisions sur les aides et à l'installation des entreprises, organisation du transport ferroviaire (TER, constructions de nouvelles lignes. décisions concernant les aéroports),
- compétence dans les domaines de la formation professionnelle et de l'éducation (apprentissage, gestion des lycées d'enseignement généraux et agricoles)
- protection du patrimoine, mise en œuvre du plan régional pour la qualité de l'air et le classement des réserves naturelles régionales et gestion de l'aménagement numérique.



Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont exceptionnellement possibles jusqu'au 30 septembre 2015. C'est ce qu'indique la loi visant la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales publiée au Journal officiel du 14 juillet 2015.

Les personnes ayant eu 18 ans entre le 1 mars et le 5 décembre sont inscrites d'office si les formalités de recensement à 16 ans ont été accomplies.

Renseignez-vous en mairie en cas de doute.



Recrutement d'un service civique

Dans le cadre de son souhait de développer des actions de solidarité et d'animations intergénérationnelles, le CCAS de ST VERAND recrute un jeune en service civique.

Ses activités porteront sur l'animation intergénérationnelle dans le but de favoriser les rencontres et de créer des liens et sur le soutien à projets des adolescents de la commune. Il n'y a pas de conditions de diplômes ou d'expériences, seuls comptent le savoir être et la motivation.

- Avoir entre 16 et 25 ans
- Aucune condition de diplôme ou d'expériences.
- Durée du contrat = 6 mois
- Temps de travail = 24h/semaine
- Rémunération = 467,34€ versé par l'Etat + 106,31€ par le CCAS soit 573,65€ au total.
- L'engagement en service civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Si cette mission vous intéresse, contactez Mathilde ROUDET ,
Mission locale , Pays sud Grésivaudan
7 rue du Colombier, Maison de l'économie à St-Marcellin
04 76 38 83 42.



Des ateliers vous seront proposés tout au long de la journée. Vous pourrez ainsi vous initier aux secrets de la customisation, de la réparation et de la confection d'objets. Montant à payer, 5 € + participation libre.

Renseignements au 07.82.45.37.10 ou au 04 76 38 60 13 . Bulletin d'inscription à télécharger https://docs.google.com/forms/d/1bYHjKx2dlvPRBfurZJYfsFdmU0qbRptefBsQXqZ1pcY/viewform?usp=send_form



L'INSEE réalise régulièrement des enquêtes sur les mode de vie des habitants. Ainsi, entre le 1 octobre et le 30 juin 2016, une enquête sur les conditions de travail et le vécu au travail sera réalisée.

Dans notre commune, quelques personnes seront sollicitées. Un enquêteur de l'INSEE, chargé de les interroger prendra contact avec elles. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez. Les réponses resteront strictement confidentielles et ne serviront uniquement qu'à l'établissement de statistiques. Encore une fois, assurez-vous de l'identité et de la qualité de la personne qui vous contacte.



Ma ruche je l'aime, je la déclare ! Tous concernés par la déclaration des ruchers !

Cette déclaration est obligatoire dès la première ruche. Il est indispensable de savoir où se situent les ruches pour gérer les problèmes sanitaires. Cela permet aussi de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches.

Par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

ou par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre GDS.



Le frelon asiatique est une guêpe noire à face jaune orangée avec le bout des pattes jaune et une seule bande jaune orangée sur l'abdomen souligné d'une rayure.

Ne jamais détruire soi-même un nid : les frelons deviennent alors extrêmement agressifs. La destruction pour être efficace doit obéir à un protocole particulier pour capturer tous les insectes afin d'éviter sa propagation. Elle doit être réalisée par des professionnels.

Si vous suspectez sa présence, prenez une photo et contactez :

GDS38 : 09 74 50 85 85
FGDON38 : 04 74 86 40 68



Nous vous donnons rendez-vous, un vendredi par mois, de 14h à 17h, autour d'un thème.

PROGRAMME 2ème semestre 2015

Vendredi 4 septembre
Être aidant et vieillir

Vendredi 2 octobre
Tous les dispositifs : comment s'y retrouver ? :
Intervention de 2 assistantes sociales spécialisées

Vendredi 8 novembre
Être libre de ses choix

Vendredi 4 décembre
L'aménagement du logement, l'accessibilité... :
Intervention d'un ergothérapeute

ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE

Avec 1 participation demandée : offre consommation



Aide Auto 38
Restaurant « La Pomme », 27 rue Agnand
Cuvée 38150 SAINT-MARCELLIN

Service auto-aidants
04.78.56.36.58
www.aide-auto.com

A l'école



Les enfants m'avaient faite belle mais on m'a cassée en me jetant des pierres. Un jeu imbécile, qu'en pensez-vous ?

Pour soutenir l'emploi, donnez votre vieille voiture à Aide Auto 38. Cette association permet aux personnes à faibles ressources de se rendre sur leur lieu de travail ou de formation professionnelle. Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt. Aide Auto 38 récupère également les épaves. En savoir plus sur www.aide-auto.com ou écrire à jedonne@aide-auto.com ou téléphoner au 06 48 72 86 96

Contrat rivière

La Cumane

Le contrat rivière signé le 29 juin est un accord technique et financier où les signataires s'engagent à réaliser dans un délai de **5 à 7 ans** des projets pour restaurer les milieux aquatiques. **94 actions sont réparties en trois volets :**

volet A : lutte contre la pollution et amélioration de la qualité des eaux (réduction des pollutions domestiques, agricoles, informations pour la réduction de pesticides et autres produits toxiques, protection des captages d'eau...).

volet B : préservation et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau (suivi des populations piscicoles, programme pluriannuel d'entretien et de restauration de la végétation de berges et gestion des zones humides, restauration des cours d'eau, suppression des obstacles et amélioration des réseaux d'eau potable).

volet C : valorisation, communication et sensibilisation sur les milieux aquatiques et l'eau (valorisation de sites naturels ou bâtis, aménagements touristiques et de sentiers de randonnée, actions de communications et formation auprès de différents publics sur ce milieu naturel).

Qui est concerné ?

- Les Communautés de Communes du Pays de Saint Marcellin, de Chambaran-Vinay-Vercors et de la Bourne à l'Isère se sont associées pour travailler ensemble à la mise en place du contrat de rivières Sud Grésivaudan.

- Des associations d'usagers ou de protection de la nature sont également conviées à participer aux échanges, comme des associations de pêche, de chasse, de protection de la nature...

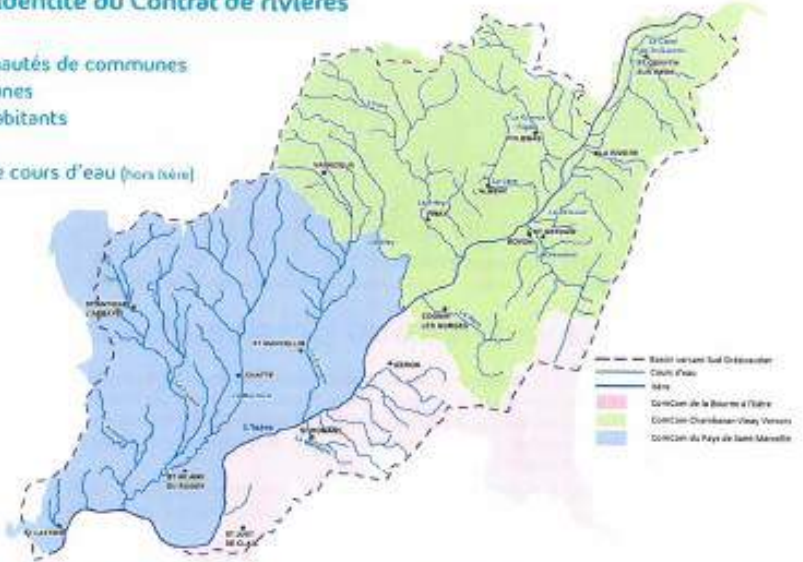
- Le SIVOM est associé pour la gestion de la Cumane.

- L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, la Région Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de l'Isère.

Coût global du projet sur les 6 années à venir : 26 millions d'euro.

Carte d'identité du Contrat de rivières

3 communautés de communes
42 communes
40 000 habitants
500 km²
400 km de cours d'eau (hors Isère)





La vogue de St-Vérand du 26 au 27 juillet a connu un véritable succès.

Le Comité des Fêtes fêtait ses 40 ans et n'a pas hésité à organiser cet événement festif avec des animations de qualité. La fête foraine s'était installée dans le village pendant ces quelques jours. Concert le vendredi suivi d'un bal. Samedi pétanque, maquillage enfants, quiz, accordéon, etc... et repas cochon grillé, retraite aux flambeaux, joueur de feu et bal pour terminer la soirée. Dimanche, dès 7h30 mise en place du vide-dressing et départ du rallye Pédestre des Crêtes. Cette 21ème édition a remporté un succès fou grâce à ses 3 parcours très variés de 10,16 et 22 km, qui ont enchanté les marcheurs. A 12 heures apéritif offert par la municipalité, démonstration de trial VTT avec sensations fortes pour certains. Pétanque dans l'après-midi avec diverses animations, vélos fleuris, maquillage artistique, confection de ballons, échasses, poneys, spectacle VTT, spectacle de danses, accordéon etc... Enfin tout ce qu'il faut afin de passer un bon après-midi. Le fameux repas ravioles a ouvert l'appétit dès 19 heures suivi d'un bal et d'un splendide feu d'artifice. **Vraiment une réussite cette vogue.**

Le Comité des fêtes de Saint-Vérand remercie la municipalité, le service technique, tous les bénévoles, les associations, les sponsors. Tous ont apporté une aide considérable afin de pouvoir réaliser cette vogue. Nous remercions les bénévoles du rallye pédestre, les habitants de Saint-Vérand et des communes avoisinantes venus à notre fête ainsi que tous les prestataires*. Dans une ambiance sympa nous avons tous terminé cette vogue avec une photo finale.

* Les forains et leurs manèges, le concert par le groupe MAJIKI, GMS Project qui a su remplir la piste de danse, le ROI DES NEMS pour les petites faims, MUS'DANCE et son accordéon, FEERIE GRIM pour le maquillage artistique, FEULINE avec le joueur de feu, TEAM FONTENOY par son spectacle de trial VTT, l'école de Saint-Vérand pour les vélos fleuris, Bruno Meunier avec ses échasses, le groupe SARRELOUPS pour ses danses, la fabrication de ballons pour les enfants de KERDATI Malik, La CAVALCADE pour les poneys, Madame FAURE pour le repas cochon grillé du samedi soir, le restaurant SAINTE PHILOMENE pour le repas ravioles du dimanche soir et PYRO ENENT et son splendide feu d'artifice.



Le comité des fêtes tiendra son assemblée générale le 18 septembre à 20 heures 30, vous êtes invités.

Saint-Vérand hier et aujourd'hui...



La noyeraie : un patrimoine en devenir

Samedi 19 septembre de 14 h à 15 h 30. Parcours-découverte. Animation : Gérard Jany. Rendez-vous à 14 h, parking des écoles de Saint-Vérand.

Après le château de Quincivet, les tableaux de l'église, les moulins, la rivière Cumane, les objets d'autrefois et le parler local, l'association s'intéresse cette année à un autre élément du patrimoine saint-vérannais, la noyeraie. Inscrite dans les paysages et dans l'économie régionale, la culture des noyers est l'héritage d'une longue tradition. Depuis plusieurs années cependant les plantations changeant de visage, les variétés traditionnelles sont remplacées par d'autres, de nouvelles méthodes de travail se développent. C'est cette évolution qu'abordera Gérard Jany lors d'un parcours-découverte à proximité du village.

En cas d'intempérie l'animation sera proposée en salle, sous une autre forme.



Samedi 19 septembre de 16 h à 18 h 30. Exposé et visite sur site. Animation : Michel Jolland, Jacques Roux. Rendez-vous à 16 h à la Salle des Fêtes - Espace Falque-Vert de Saint-Vérand. Thème déjà traité lors des Journées du patrimoine de 2012, Notre-Dame des Champs revient avec des habits neufs. L'analyse et les recherches commencées à cette époque ont en effet été prolongées et ont profité ces derniers mois d'avancées significatives grâce à des contacts permis par Internet. Sculpture emblématique pour Saint-Vérand, Notre-Dame des Champs vient désormais s'inscrire dans l'héritage de son créateur, Duilio Donzelli, dont l'œuvre prolifique est visible un peu partout en Drôme, en Ardèche, mais aussi dans la Meuse ou au Luxembourg, où l'artiste vécut avant de s'installer à Valence. L'animation débutera à la salle des Fêtes et se prolongera sur site si le temps le permet. Elle sera proposée sous une forme adaptée en cas d'intempérie. Des informations sur Duilio Donzelli et des images (en particulier de Notre Dame des Champs) sont disponibles sur la page Facebook Donzelli Duilio, accessible. L'adresse Internet est :

<https://www.facebook.com/pages/Donzelli-Duilio/572707499513324?fref=nf>

Exposition Raymond Inard : les Ecoles à Saint-Vérand

Cette exposition sera inaugurée le 30 octobre et sera visible jusqu'au 5 novembre 2015, à la salle des Fêtes - Espace Falque-Vert. Les détails et les horaires d'ouverture seront précisés ultérieurement.

On connaît la passion de Raymond Inard pour la vie du village, et le souci qui est le sien depuis de très longues années d'archiver et de protéger toutes les traces conservables (documents, photographies, objets éventuellement) de la vie locale, traces qui aujourd'hui deviennent des témoignages d'un passé assez proche pour que certains puissent y projeter leurs souvenirs, suffisamment lointain pour devenir un pan d'histoire.

Raymond s'est en particulier intéressé aux écoles de Saint-Vérand, un pluriel qui se justifie puisqu'on parle autant des Ecoles Publiques que de l'Ecole Libre. Il faut aussi rappeler que garçons et filles étaient autrefois séparés, « l'école des filles » et « l'école des garçons » étant alors des entités distinctes.

Ce sera l'occasion de voir, ou parfois revoir, des images rares, précieuses et émouvantes.



ACCA présentation :

75 chasseurs en 2015 (85 en 2014), le plus jeune a 16 ans et le plus âgé 87 ans.

Le nombre de chasseurs diminue régulièrement mais de nouvelles recrues sont là pour prendre la relève.

Les chasseurs savent cultiver l'art de la convivialité et de la gastronomie.

Le 23 août, ils se sont retrouvés une centaine à table à l'occasion du repas chevreuil. Repas partagé avec les chasseurs mais aussi avec les agriculteurs et les amis invités.

La chasse c'est aussi un moyen de préserver les territoires naturels, de réguler la faune. C'est aussi un moyen de conserver des relations intergénérationnelles.



Gymnastique Féminine

La Gymnastique Féminine de Saint-Vérand reprend ses cours le lundi 14 septembre à 20 heures à la salle des fêtes. Nous vous attendons nombreuses équipées de vos baskets. Vous disposez d'une heure pour ne penser qu'à vous et à vos muscles. Munies d'haltères, de bracelets chevilles, de bâtons, de ballons et autres matériels, Michèle adapte les exercices en fonction de chacune. Alors venez découvrir nos séances, le premier cours vous est offert. Inscription à l'année : 50 €. N'hésitez pas à nous contacter au 04.76.38.69.18 pour avoir des renseignements.



Joyeux Dauphinois

Programme du trimestre :

Le 23 Septembre nous fêterons l'automne avec un goûter de saison,

Le 14 octobre, repas anniversaires avec petit cadeau,

Le 9 décembre, pour le repas de Noël Didier Roustand nous réglera avec un savoureux menu.

Le 23 décembre nous clôturerons l'année par la traditionnelle bûche de Noël.

Bien entendu les 28 octobre et 25 novembre seront des journées club habituelles avec jeux divers.

Venez nous rejoindre, vous passerez un bon moment de détente.

Suite aux démissions de la présidente et de la vice-présidente, un nouveau bureau a été élu : co-présidentes : Gisèle Valente et Michèle Gerber, Secrétaire : Michèle Gerber, Secrétaire-adjointe : Nicole Jourdan, Trésorière : Francine Jullin, Trésorière-adjointe : Bernadette Rodon.



La saison de danse orientale 2015-2016 reprend à partir :

du mercredi 16 septembre pour les petites et les adolescentes et du jeudi 17 septembre pour les adultes.

Les mille et une perles sont heureuses de vous accueillir. Venez vibrer sur les rythmes envoûtants d'Orient !

Le premier cours d'essai est gratuit ! Pour tout renseignement merci de contacter Sophie au [06 10 19 16 84](tel:0610191684).



Le sou des écoles informe qu'une assemblée générale ouverte à tous les parents aura lieu fin septembre. De nombreux événements (loto, rondes des rameaux, vente de brioches, kermesse...) sont prévus durant toute l'année. Pour que ce soit une réussite il faut mobiliser l'énergie de tous. Les bénéfices permettent de financer des sorties pour le plus grand plaisir des enfants.

Cycle de découverte de la médecine chinoise au fil des saisons

6 sessions de 2 h – 1 mardi par mois
de Septembre 2015 à février 2016 de 18h30 à 20h30

Stage « Art de vivre et philosophie chinoise » sur le thème de l'hiver

Dimanche 04 octobre 2015 de 9h à 17h30

Stage de diététique énergétique chinoise
Dimanche 15 novembre 2015 de 9h à 17h30

Stage découverte de la médecine chinoise au fil des saisons
Samedi et dimanche 16 et 17 janvier 2016 de 9h à 17h30

L'association Terre de Jade a pour but de promouvoir la culture et la philosophie chinoise. Elle propose plusieurs stages pour vous faire découvrir de manière vivante et interactive la richesse de cette médecine ancestrale. Forte de 4000 ans d'existence, la médecine chinoise offre avant tout les clés d'un art de vivre qui met l'accent sur la prévention et l'harmonie indispensable entre l'homme et les éléments. Loin de se contenter de soigner, la médecine traditionnelle chinoise propose d'abord une hygiène de vie en étroit rapport avec les cycles naturels.

Une adresse : assoterredejade.blogspot.com

Naissances

Siméo Murdinet né le 22 mars,
Louise David née le 22 avril,
Imanol Cavagne né le 12 mai,
Camille Giroud Bettassa né le 30 mai,
Habib Rhidouani né le 19 juillet.

Mariages

Stéphane Brites et Anne-Laure Goubet le 18 juillet,

Julien Fouchériq et Laurine Iserable le 1^{er} août.

Décès

Marcelle Rostaing née Royan-nais le 31 mai,

Em Son Ly le 10 juin,

Gaston Brancaléone le 23 juin,

Andrée Cat née Célerier le 21 juillet.

Services municipaux :

☐ Mairie :

- Lundi et jeudi : 13 h 30 à 17 h
- Mardi, mercredi et vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17h.
- Samedi de 8 h 30 à 12 h.

M. le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

☐ Agence postale :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 h à 16 h 15, Mercredi et Samedi : 8 h 30 à 11 h 45.

Tél. 04 76 38 11 05

Tél. 04 76 64 06 46

A vos agendas ...



Le repas des aînés réservé aux personnes de plus de 70 ans aura lieu le dimanche 22 novembre. Notez vite cette date !

Photo remise par le Dauphiné Libéré pique nique édition 2014



En 2006, Marie-Jo et Gérard Jany invitaient leurs voisins à une soirée, chacun était convié et devait apporter une spécialité de son choix. Cette soirée a été appréciée de tous. Les nouveaux arrivants dans le quartier ont pu faire connaissance des plus anciens. Ce pique-nique est renouvelé chaque année et les participants sont de plus en plus nombreux.

Nous avons appris à nous connaître. Depuis, nous pouvons échanger quelques mots lorsque nous nous croisons au détour d'une ballade ou d'une allée de supermarché.

Nous attendons toujours avec impatience cette rencontre. Cette année c'est Rosine et Bruno Rognin qui ont reçu les participants. En 2016, pour le 10^e anniversaire, retour chez Marie-Jo et Gérard.

Petite précision : la commune met gracieusement à disposition tables et chaises à l'occasion de ce type de rencontres de quartier.



Le **don** au
**centre communal
d'action sociale**

la **solidarité locale**
en action...

Les CCAS sont habilités à recevoir des dons et legs. Ces sommes sont destinées à un public fragile ou en difficulté. 66% de votre don au CCAS est déductible d'impôts.